

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 3

VOTES ELECTRONIQUES

CONSULTATION DU 24 AU 29 JANVIER 2018

Noms des votants

E. TANGUY, M. AKILIAN, P. ALLAMASSEY, F. AVABY, C. ALBE, F. DE BERNON, D. DECONNINCK, C. GANGLOFF, A. GIUBERGIA, G. HENRY, E. KOZLUDERE, Y LABROUSSE, L. LACHAISE, G. MABILLE, P.MERCIER, S. MOUEZY, L. ROYO, R. GOUX, N. TURIN

Lors du dernier conseil d'administration du 21 octobre 2017, il a été voté majoritairement d'interdire dès cette saison la participation de joueur(ses) inscrits en Pôle Espoir.

Cette décision prise a créé un certain émoi chez les jeunes, leurs parents, et les entraîneurs, il apparait que cette décision est prise comme une sanction, et n'est pas comprise.

Devant ces réactions, le Président de la FFVB et la Directrice Technique Nationale ont demandé aux techniciens en charge des secteurs Masculins et Féminins de nous argumenter et justifier l'intérêt de faire participer les jeunes inscrit en Pôle sur les Volleyades.

Il en ressort les principaux points suivants :

- ✓ Les athlètes des pôles sont des ambassadeurs,
- ✓ Le temps des Volleyades favorise le partage d'expérience, permet d'échanger avec les parents des futurs entrants sur leur vie au Pôle,
- ✓ Ils contribuent à élever le niveau de jeu des Volleyades,
- ✓ C'est l'occasion de les évaluer dans une situation de surcharge émotionnelle.

Au regard de ces éléments, les entraîneurs des filières et des différents Pôles, ont demandé de ne pas modifier le règlement actuel sur cette saison compte-tenu que la saison sportive avait débuté avec ce règlement.

Le Bureau Exécutif du 16 décembre 2017 a décidé de proposer aux membres de Conseil d'Administration de revenir sur cette décision.

Un vote électronique a été effectué par les membres du Conseil d'Administration entre le 24 et le 29 janvier 2018.

Intitulé du vote : **Pas de modification du règlement des volleyades 2018 : autorisation des jeunes des pôles espoirs à y participer**

Résultat du vote :

Nombre de réponses non nulles : 19

Nombre de réponses nulles : 0

Détail des réponses :

POUR : 16 réponses (84% des répondants)

CONTRE : 3 réponses (16% des répondants)

ABTENTION : 0

La résolution est adoptée à la majorité des votants

Le Président,
Éric TANGUY

Le Secrétaire Général,
Yves LABROUSSE